

CARTE DE RÉSIDENT DE 10 ANS

Éditée le 20/08/2026

Après plusieurs années de séjour régulier en France, vous pouvez demander une carte de résident de 10 ans. Elle exige des ressources stables, un logement et un niveau de français suffisant.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Titres de séjour des 5 dernières années
- ☐ Passeport
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Contrat de travail et bulletins de salaire des 12 derniers mois
- ☐ Avis d'imposition des 3 dernières années
- ☐ Diplôme ou attestation de niveau de français (A2 minimum)
- ☐ Timbre fiscal

L'ESSENTIEL

Où déposer : En préfecture ou sur l'ANEF selon votre département

Délai : 4 à 8 mois

Coût : Timbre fiscal

Site officiel: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359>

LE CONSEIL DE L'ADA

Rassemblez la preuve d'une présence continue et régulière : les trous dans les périodes de séjour sont la première cause de refus.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA reconstitue avec vous l'historique de votre séjour et prépare le dossier complet.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>